



Bourcefranc-Le Chapus, le 7 mai 2026

LETTRE AUX RIVERAINS

Objet : mise en place de mesures expérimentales de circulation au cours du mois de mai

Madame, Monsieur,

La commune de Bourcefranc-Le Chapus est confrontée, chaque année, à d'importantes perturbations de circulation, notamment lors des grands week-ends du mois de mai et durant la période estivale. Il est en effet constaté qu'un grand nombre d'automobilistes, souhaitant se rendre sur l'île d'Oléron, empruntent des voies communales afin d'éviter les axes principaux congestionnés. Cette situation entraîne une augmentation significative du trafic au cœur de la commune, générant nuisances, difficultés de déplacement et un légitime mécontentement des riverains.

Afin de répondre à ces problématiques, la commune a engagé une réflexion globale dans le cadre de l'élaboration de son futur **plan local de mobilité durable**.

Dans ce contexte, et à **titre expérimental, des mesures de régulation de la circulation seront mises en place au cours du mois de mai**. Ces dispositions visent à limiter le trafic de transit dans certains secteurs particulièrement impactés et à favoriser une meilleure orientation des flux vers la route départementale.

Par arrêté municipal, la circulation sera réglementée par l'instauration de sens interdits (panneaux B1), complétés par la mention « sauf desserte riverains », sur les portions suivantes :

- **Rue de la Sainceaudière** : sur le tronçon compris entre le carrefour avec la rue des Vignes et l'intersection avec la rue Parmentier ;
- **Rue de Poussefief** : sur le tronçon compris entre le carrefour avec la rue des Vignes et l'intersection avec la rue des Ormes.